

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom	: Tosylchloramide sodique
Nom commercial	: Halamid®
N° CE	: 204-854-7
N° CAS	: 7080-50-4
Synonymes	: Tosylchloramide sodique
Autres moyens d'identification	: numéro CAS 127-65-1 (La forme anhydre, n'est pas disponible dans le commerce)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Utilisation industrielle Utilisations professionnelles
Utilisation de la substance/mélange	: Désinfectant Produits biocides Produits chimiques raffinés

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Axcentive SARL
 Chemin de Champouse
 13320 Bouc Bel Air - France
 T +33 442 694 090 - F +33 442 694 099
info@axcentive.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : GLOBAL INCIDENT RESPONSE HOTLINE (ACCESS CODE: 333881): Europe: +44-2035147487, North-America: 1.866.519.4752, South-America: 1.760.476.3962, Asia Pacific: +86-4001203572, Middle East/Africa: 1-760-476-3959, Australia: +61-280363166, New Zealand: +64 800 451719

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

Halamid®

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	H302
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B	H314
Sensibilisation respiratoire, catégorie 1	H334

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence (CLP) :

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Phrases EUH :

EUH031 - Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Halamid®

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Conc. (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
P-toluènesulfon-chloramide de sodium, trihydrate	(N° CAS) 7080-50-4 (N° CE) 204-854-7 (N° Index) 616-010-00-9 (N° REACH) 01-2120772085-53	100	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314 Resp. Sens. 1, H334

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

Remarques : Egalement référencée sous la forme anhydre (numéro CAS 127-65-1), qui n'est pas disponible dans le commerce

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Personnel de premiers secours : attention à votre propre protection !. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Brûlures. irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).
Symptômes/effets après contact oculaire	: Brûlures. irritation (démangeaisons, rougeurs, vésications).
Symptômes/effets après ingestion	: Provoque de graves brûlures. Brûlures ou irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques. La décomposition thermique génère: Oxydes d'azote, Oxydes de soufre, Chlorure d'hydrogène.
---	--

Halamid®

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé pour élimination. Eviter toute formation de poussière. Ventiler complètement la zone. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Porter un équipement de protection individuel. Voir la rubrique 8.2. Conserver à l'écart de: de la chaleur, des étincelles, les flammes.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec et frais. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire.

Matières incompatibles : Acides. Humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Indications complémentaires : Pas d'information disponible
Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

Halamid®

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Tosylchloramide sodique (7080-50-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	13,5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	19,1 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	1,6 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	5,65 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	8,1 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,11 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	0,057 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utilisation sur les sites industriels: Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection. Matériaux incompatibles: Gants de protection en cuir, Textiles

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants de protection	Caoutchouc naturel, Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc butyle, Chlorure de polyvinyl (PVC)	6 (> 480 minutes)	0.5		EN 374

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Halamid®

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque antipoussière, Demi-masque (EN 140)	Type P2, Blanc	Mesures antipoussières	

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: Blanc
Apparence	: Poudre cristalline
Masse moléculaire	: 281,5 g/mol
Odeur	: Chlore, (légère)
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: 165 °C (Se décompose)
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Se décompose
Inflammabilité	: Ininflammable.
Propriétés explosives	: Non explosif
Limites d'explosivité	: Non applicable
Point d'éclair	: 192 °C (coupe fermée)
Température d'auto-inflammation	: 600 °C (101 kPa)
Température de décomposition:	: > 165 °C (méthode OCDE 102)
pH	: Non pertinent
pH solution	: 8 – 10,3 (@5%)
Viscosité, cinématique	: Non pertinent
Viscosité, dynamique	: Non pertinent
Solubilité	: Eau: 150 g/l (25°C) Ethanol: 75 g/l (20°C)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: -1,3 (20°C)
Pression de vapeur	: ≈ 0 Pa (25°C)
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1,401
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non pertinent
Caractéristiques d'une particule	: Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes : Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Non pertinent
Autres propriétés : Constante de dissociation pKa 4.6 (@25°C)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Halamid®

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de: de la chaleur, des étincelles, les flammes.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Humidité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore. Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

P-toluènesulfon-chloramide de sodium, trihydrate (7080-50-4)

DL50 orale rat	> 381,6 mg/kg de poids corporel (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (8% solution)
CL50 Inhalation - Rat	> 0,275 mg/l/4h (max. attained concentration)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque de graves brûlures de la peau. Solution aqueuse. Non irritant @ ≤8% pH: Non pertinent
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. Solution aqueuse. Non irritant @ ≤8% pH: Non pertinent
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Tosylchloramide sodique (7080-50-4)

Viscosité, cinématique	Non pertinent
------------------------	---------------

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Halamid®

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

P-toluènesulfon-chloramide de sodium, trihydrate (7080-50-4)

CL50 poisson 1	100 mg/l
CE50 Daphnie 1	4,5 mg/l (Exposure time: 48 h - Species: Daphnia magna)
CEr50 (algues)	13 mg/l (Exposure time: 96 h - Espèces: Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC chronique poisson	> 1,1 mg/l (Exposure time: 35 d - Espèces: Pimephales promelas)
NOEC chronique crustacé	> 1,1 mg/l (Exposure time: 21 d - Espèces: Daphnia magna)
NOEC chronique algues	> 3 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Tosylchloramide sodique (7080-50-4)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
------------------------------	---------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tosylchloramide sodique (7080-50-4)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,3 (20°C)
--	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Tosylchloramide sodique (7080-50-4)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.






RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

Halamid®

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
UN 3263	UN 3263	UN 3263	UN 3263	UN 3263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (P-toluènesulfonchloramide de sodium, trihydrate)	SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (P-toluènesulfonchloramide de sodium, trihydrate)	Corrosive solid, basic, organic, n.o.s. (Sodium p-toluenesulfonchloramide, trihydrate)	SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (P-toluènesulfonchloramide de sodium, trihydrate)	SOLIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (P-toluènesulfonchloramide de sodium, trihydrate)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
8	8	8	8	8
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

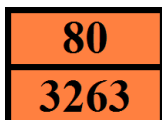
Transport par voie terrestre

Règlement du transport (ADR)

: Pas d'informations complémentaires disponibles

Panneaux oranges

:



Transport maritime

Règlement du transport (IMDG)

: Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien

Règlement du transport (IATA)

: Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport par voie fluviale

Règlementations du transport (ADN)

: Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport ferroviaire

Règlement du transport (RID)

: Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Tosylchloramide sodique n'est pas sur la liste Candidate REACH

Tosylchloramide sodique n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Halamid®

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Tosylchloramide sodique n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Tosylchloramide sodique n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

France

Maladies professionnelles

Code	Description
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Présentation complète. Informations écologiques.

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
12.	Biodégradabilité	Ajouté	

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
DNEL	Dose dérivée sans effet
CE50	Concentration médiane effective
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	Association internationale du transport aérien
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
NOEC	Concentration sans effet observé
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Fiche de données de sécurité valable pour les : BE - Belgique;FR - France
régions

Halamid®

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

FDS UE (Annexe II REACH) - RHDHV

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.